

# AVIS PUBLIC



## ADOPTION

### **RÈGLEMENT VISANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE LOCALE RÉCURRENTÉ RELATIVE AUX SERVICES DISPENSÉS PAR L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU (RCA 127)**

### **RÈGLEMENT VISANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE RELATIVE AUX SERVICES DISPENSÉS PAR L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU (RCA 128)**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), que les règlements suivants ont été reportés pour adoption à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le mardi 6 décembre, à 19 h, dans la salle réservée aux séances du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, à savoir :

- Règlement sur la taxe locale récurrente relative aux services pour l'exercice financier 2017 (RCA 127);
- Règlement sur la taxe spéciale relative aux services pour l'exercice financier 2017 (RCA 128).

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 29 novembre 2016.

La secrétaire d'arrondissement,

Louise Goudreault